

Décision

Générale

colonial

Décision n° 225-117-1906 nommant une commission chargée de condamner s'il y a lieu un cheval et une voiture.

n° 225-117-1906

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
28 juillet 1906

Numéro JO
n° 117 du 01/08/1906

Date du numéro
1 août 1906

TEXTE INTÉGRAL

une commission composée de : MM. P. Patté, secrétaire général, Président ; Grandjean, chef de poste à Obock ; Séré, commis des Affaires indigènes ; Parès, écrivain auxiliaire ; se réunira sur la convocation de son Président pour procéder à la condamnation s'il y a lieu de : un cheval et une voiture appartenant au Service local.